



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2014 DATE : **Vendredi 12 septembre 2014**
LIEU : **Département de l'environnement et de l'équipement,
Delémont**
HEURE : **9h45 – 11h10**

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président			X	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X
	ENV	Fernex	Jean	X
	ENV	Bapst	André	X
Expert RCJU		Buser	Marcos	X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X
		Kurc	Damien	X
		Luttenbacher	Rémi	X
		Scharvogel	Bernhard	X
Institutions suisses				
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée	X
		Moser	John	X
		Schaffter	Thierry	X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina	X
		Hammer	Bernhard	X
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre	X
	DREAL	vacant		
	DREAL	Recchia	Elodie	X
	ARS	Bellec	Simon	X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SIDPC90	Hubert	Eric	X
	SIDPC90	Lardier	Nicolas	X
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie	X
	CG90	Richert	Jean	X
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant		
	DREAL	Vallart	Jacques	X
	ARS	Heimanson	Carl	X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick	X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand	X
	CG68	Walter	Georges	X

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Cecchi	Sébastien	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	vacant			
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Marchena	Angel	x	
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Duprez	Jean-Jacques	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Deballe	Guillaume	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Ecoffey	Hubert	x
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est ainsi adopté.

R. Longet fait part des correspondances adressées à la CIS, à savoir

- Courrier de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) du 30 juin 2014 : La CCST propose de nommer M. Hubert Ecoffey comme membre suppléant et de remplacer Mme Laurence Le Roy par M. Guillaume Deballe, chargé de mission Contrat de rivière Allaine. La CIS a le plaisir d'accueillir ainsi un nouveau et un « ancien » membre ; elle prend acte des remplacements proposés et souhaite la bienvenue aux personnes précitées.
- Courriel de bci de fin juillet 2014 relatif au départ de M. Rémi Luttenbacher de la bci Betriebs-AG. R. Longet lit un extrait de l'information de bci liée à ce départ. Il indique que le point n'a pas été mis formellement à l'ordre du jour, mais qu'il est prévu de prendre congé de M. Luttenbacher à l'issue de la séance de ce jour et de le remercier de son travail autour d'un verre. M. Fischer profite de l'occasion pour soulever que bci aurait préféré que R. Luttenbacher accompagne le processus jusqu'à la fin de l'assainissement ; il a beaucoup contribué à l'avancement du projet. Il a cependant choisi de relever un autre défi et M. Fischer ne peut que l'encourager. S'agissant de la

représentation au sein de la CIS, M. Fischer remplacera R. Luttenbacher et il sera soutenu par D. Kurc et B. Scharvogel.

2. Procès-verbal de la séance du 4 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2014 est adopté sans commentaire. R. Longet profite pour réitérer ses remerciements à la commune de Pfetterhouse pour l'accueil qu'elle avait réservé à la Commission.

3. Etat d'avancement du projet

R. Luttenbacher présente l'avancement du projet (voir PDF de la présentation sur le site internet).

J.-R. Frisch souhaite avoir des explications concernant les différents pompages d'eau. R. Luttenbacher explique la situation des eaux à gérer. Dans la partie nord en cours d'excavation, les eaux sont fortement chargées en polluants ; elles étaient jusqu'à maintenant drainées par gravité jusqu'à la ligne 1 de la STEP DIB pour éviter que la fouille ne se remplisse. Comme leur niveau se trouve désormais en-dessous des drains, des pompages réguliers sont effectués vers cette même ligne. Par ailleurs, les eaux récupérées dans la partie sud à ciel ouvert sont pompées vers la ligne 2 de la STEP DIB. La ligne 1 de la STEP peut traiter des eaux fortement à moyennement polluées. La ligne 2 peut traiter des eaux faiblement contaminées mais dans des grandes quantités (150 m³ par jour).

M. Heyer remarque qu'actuellement dans la partie sud, il y a des eaux de pluie qui peuvent stagner au fond. Il demande si cette eau est encore polluée. R. Luttenbacher répond qu'elle contient des traces de polluants et, pour cette raison, bci continue de la traiter sur la ligne 2 de la STEP.

Se référant à l'image de la carte de la zone excavée, M. Forter souhaite savoir comment la digue d'argile entre la partie nord et la partie sud se présente. R. Luttenbacher répond que visuellement l'argile semble être de bonne qualité. Des analyses de l'argile de la digue n'ont pas encore été réalisées. bci veut d'abord avancer vers le nord avec l'excavation des déchets pour pouvoir capter d'éventuelles eaux contaminées en bas du front d'excavation afin d'éviter une recontamination des surfaces débarrassées de déchets. L'analyse de cette digue se fera vraisemblablement au printemps prochain. Le concept appliqué est identique pour une digue ou pour l'encaissant. On échantillonne par carottage et on vérifie si les objectifs d'assainissement sont atteints. Cas échéant, rien n'est fait, cas contraire, les matériaux sont décapés jusqu'à la profondeur nécessaire puis acheminés en cimenterie ou en traitement thermique (Hollande ou Allemagne) en fonction de leur degré de contamination.

M. Fischer, qui a examiné récemment la zone, relate son sentiment qu'il s'agit du terrain naturel et non d'une digue artificielle. D'après les archives de bci, il y avait une digue allant jusqu'à la limite supérieure des déchets, qui a dû être construite. bci pense qu'elle a en partie été excavée avec les déchets. Le secteur présenté est plutôt le relief du terrain lié à la période d'exploitation de la décharge, avec la zone d'activité d'extraction d'argile d'une part et la zone d'entreposage de déchets d'autre part. Les investigations et carottages vérifieront cette hypothèse.

Evoquant son impression d'observer sur la carte une plus grande partie de la décharge au nord qu'au sud, J.-R. Frisch demande si l'épaisseur de déchets est moins importante dans une des parties compte tenu du tonnage excavé. M. Fischer explique que la carte montre uniquement la partie nord de la décharge resp. le périmètre de la halle. Il montre où se situe la digue mentionnée par M. Forter. J.-R. Frisch est satisfait des précisions apportées. M. Fischer ajoute que la plus grande épaisseur de déchets devrait être trouvée dans la partie nord-est de la décharge.

R. Longet rappelle que lors de la dernière séance de la CIS, la discussion portait déjà sur la profondeur de l'excavation. En cas de questions supplémentaires, il prie les membres de se référer au procès-verbal de la dernière séance. Aussi, pour ne pas confondre l'existence d'odeur et l'existence de risque, R. Longet rappelle que la CIS a bien échangé sur les éléments liés à la question de la contamination résiduelle du sol après excavation des déchets.

R. Luttenbacher ajoute que la carte projetée ne rend pas tout à fait compte des quantités de déchets à excaver. On peut en effet avoir des endroits où l'épaisseur des déchets est plus ou moins importante. Dernièrement, bci a procédé à une nouvelle estimation de la quantité de déchets à excaver. Pour l'instant, l'estimation de 175'000 tonnes de déchets à excaver et à incinérer qui a été annoncée lors du déplacement de la halle est maintenue. A ce jour, la quantité excavée est très proche des 70%. Sur la base des 175'000 tonnes estimées, l'excavation devrait prendre fin au printemps 2016, comme cela a déjà été communiqué.

4. Objectifs d'assainissement et remblai partie Sud

R. Luttenbacher présente le point.

M. Lassus demande si bci peut affirmer avoir atteint les objectifs d'assainissement sur la partie sud. Avant de répondre à M. Lassus, R. Luttenbacher propose de terminer sa présentation. En conclusion et en réponse à la question de M. Lassus, il indique que les objectifs sont atteints, avec toutefois une réserve concernant l'investigation en cours sur une lentille sableuse.

Etant inquiet par le risque d'une éventuelle percolation des polluants dans les marnes, M. Lassus demande des précisions sur le volume de la lentille sableuse. R. Luttenbacher répond que l'objectif des investigations en cours est précisément de connaître le volume et le potentiel de risque de la lentille coincée entre deux couches d'argile. Si des marnes devaient être contaminées, elles seraient traitées de la même manière que la lentille sableuse.

R. Longet met en évidence qu'une étape majeure de l'assainissement est en train d'être franchie actuellement, laquelle fait suite à la phase de déplacement de la halle. La partie dégagée au sud doit désormais être prête pour être remblayée et ceci pour le long terme. L'arrêt sur l'image s'impose pour les membres de la CIS ; c'est le moment de se rendre compte si toutes les garanties sont réunies pour procéder au remblayage.

R. Luttenbacher termine sa présentation en évoquant les opérations en cours, notamment la réalisation d'un forage profond et les analyses de sols par screening. Avant de terminer, il informe que l'expertise des résultats d'analyse des sols par screening a été rendue hier par le Prof. Oehme. Le rapport d'analyse devrait suivre.

M. Forter souhaite rappeler que les experts du Collectif Bonfol ont toujours douté que les 10 polluants prioritaires soient suffisamment représentatifs, raison pour laquelle ils avaient demandé que des analyses par screening soient réalisées, dans le but de savoir, à la fin des travaux, si le sol est dépollué. Pour M. Forter, les objectifs d'assainissement sont atteints au moment où on peut dire que le sol est propre avec les résultats des analyses par screening et non pas seulement avec les résultats d'analyses des 10 substances prioritaires. Ces derniers ne sont qu'une première étape. R. Longet rappelle que le dernier procès-verbal contient déjà certaines réponses sur ce que représentent ces dix substances et par rapport à d'autres critères d'analyse.

J.-R. Frisch souhaite des précisions sur les deux forages en cours de réalisation (profond -100 m et de faible profondeur). A l'aide du folio montrant la vision d'ensemble de la partie sud, R. Luttenbacher explique que 140 prélèvements (carottes) ont été réalisés jusqu'à une profondeur de 1 m pour vérifier que le sol de l'encaissant, visuellement propre, réponde aux objectifs d'assainissement. La deuxième phase de prélèvements réalisée fin août est destinée aux analyses du sol de l'encaissant par screening. La méthode de prélèvement est quasiment la même, mais l'engin utilisé est plus petit. Le forage de grande profondeur (environ 100 m), exigé par le canton, a notamment pour but de mieux connaître les différentes couches géologiques présentes sous la décharge, d'échantillonner l'eau présente à une profondeur d'env. 90 m et de renforcer le réseau de surveillance (ce forage pourra compléter les piézomètres de grande profondeur déjà en place).

J.-R. Frisch demande si la lentille sableuse a été découverte lors de la réalisation du forage profond. R. Luttenbacher répond par la négative, précisant que le forage profond (100 m) traverse des zones sableuses, de gravier, d'argile à côté de la décharge. La lentille sableuse, quant à elle, n'est pas une lentille en profondeur. Elle a été identifiée visuellement parce qu'elle affleure au niveau de l'encaissant lui-même.

S. Cecchi souhaite savoir si on peut imaginer une dispersion de polluant par capillarité de façon horizontale et si, grosso modo, ce qui pourrait être absent de façon verticale pourrait exister à proximité de la zone de façon horizontale. A l'exemple des casiers dessinés sur le plan et qui montrent une vue de dessus, R. Luttenbacher indique qu'il faut bien se rendre compte qu'on a un fond de décharge qui est à peu près horizontal et on a des bords qui remontent jusqu'à être carrément verticaux. R. Luttenbacher explique que les carottages dans l'encaissant ne sont pas tous verticaux mais plutôt perpendiculaires à la surface devant être échantillonnée, c'est-à-dire quasiment horizontaux dans les bords de décharge particulièrement pentus.

R. Longet remercie de la clarté des explications.

J.-P. Meusy rappelle que bci envisage de remblayer la partie excavée avant l'hiver et résume les exigences et préalables fixés par le Canton à ce sujet, lesquels viennent d'être mentionnés par R. Luttenbacher. Du point de vue de l'Autorité cantonale, ces investigations et analyses préparatoires visent à

permettre au Canton d'approuver en temps opportun l'atteinte des objectifs d'assainissement, conformément à l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés. Il mentionne la séance constructive tenue le 19 août dernier en présence, entre autres, des experts de Greenpeace, MM. Walther et Forter, du Prof. Oehme, des mandataires de bci et des spécialistes du Canton et à l'issue de laquelle un consensus a été trouvé sur la méthodologie, sur le choix des points d'échantillonnage et sur les attentes des parties. Les résultats du screening sont désormais attendus. Le forage profond fait partie d'un paquet de trois forages qui ont été demandés par le Canton lors de la délivrance du permis de construire. L'objectif est de vérifier s'il y a eu des infiltrations verticales au niveau de la décharge. Ici aussi, les résultats sont attendus. En résumé, il s'agit d'une étape importante qui se déroule dans un climat constructif et qui permet aussi de préparer le début de la fin de ce chantier. Il s'agit de faire en sorte que lorsque bci remettra les clés du site à la commune, l'état final de l'assainissement, notamment le niveau de polluants résiduels, soit connu, acceptable, accepté et validé par les parties prenantes. De son côté, le Canton réalisera également des analyses dans cet objectif.

R. Longet rappelle le référentiel qui n'est pas seulement l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés mais aussi les contenus de la Convention de 2008. Les deux font partie de la dynamique de ce projet comme le fait d'avoir des accords entre les parties qui permettent d'aller plus loin que le standard légal minimum le prévoit. Pour les délais, il y a d'une part les contraintes liées aux conditions météorologiques et, d'autre part, les résultats d'analyses en attente, prévus pour septembre.

M. Forter estime difficile de dire si le planning mentionné peut être suivi avant de connaître les résultats des analyses précitées. La discussion pourra reprendre une fois les résultats d'analyses disponibles et interprétés. Des parties de l'encaissant devront éventuellement encore être décapées et M. Forter n'est pas certain que le remblayage puisse se faire cette année.

R. Longet revient sur le cadre de la réunion particulière du 19 août qui a réuni des parties qui ont certains droits, de codécision ou de consultation, sur la base de la Convention de 2008. In fine, il appartiendra au Canton de se prononcer, mais sur des méthodes spécifiques à ce projet et dont c'est aussi la première mise en œuvre. Du point de vue juridique, on se trouve quelque peu dans une zone grise dans le sens où des exigences sont appliquées qui ressortent d'une convention de droit privé mais qui s'imposent à l'autorité comme référence pour autoriser des activités. Juridiquement, c'est assez novateur et fait partie de la dynamique autour de ce projet. Les parties concernées vont se revoir. Il n'appartient pas à la CIS d'interférer dans ces discussions entre experts et spécialistes ni de mettre la pression sur l'une ou l'autre des parties.

J.-L. Walther informe que, lors de la réunion du 19 août, il avait fait la suggestion d'analyser par screening les eaux du bassin au fond de la partie sud de la décharge qui recueille les eaux pluviales. Le Prof. Oehme avait soutenu la suggestion en soulevant que cela permettrait d'avoir une idée globale. J.-L. Walther souhaite donc savoir si ces eaux ont été analysées par screening. R. Luttenbacher répond par la négative en expliquant qu'il est très difficile de mettre en rapport les concentrations de substances trouvées dans ces eaux avec des concentrations dans le sol. Une analyse de ces eaux conduirait ainsi à un résultat purement qualitatif. J.-L. Walther pense qu'elle amènerait également un résultat informatif. Pour lui, avoir une information est déjà une bonne chose. R. Longet complète la réflexion en indiquant qu'il faut ensuite savoir ce qui peut être tiré de l'information. La CIS prend acte de la réponse de bci.

5. Suivi environnemental et social

R. Luttenbacher présente le sujet.

En référence à la discussion intervenue lors de la dernière séance, A. Marchena informe qu'il a pris contact avec l'hygiéniste du travail du Canton, M. Jean Parrat, qui a donné à UNIA les informations concernant le suivi des travailleurs sur le site. UNIA a insisté afin que le suivi médical soit poursuivi jusqu'à la fin des travaux d'excavation. UNIA a également demandé à M. Parrat de vérifier si les travailleurs peuvent être suivis durant un certain temps après la fin de l'excavation ; J. Parrat est entré en matière sur ce point. UNIA prendra contact avec la SUVA pour appuyer cette demande.

J.-P. Meusy rend attentif que si la proposition d'UNIA est pertinente, sa mise en œuvre pourrait être compliquée par le risque que la SUVA perde la trace de travailleurs au terme du chantier. Il encourage UNIA à discuter ces aspects avec J. Parrat.

R. Luttenbacher est d'avis que la remarque de J.-P. est pertinente et souhaite que les médecins de la SUVA, le médecin du travail et J. Parrat puissent débattre de ces éléments et trouver une solution applicable.

6. Divers, prochaine séance

Divers

- R. Longet rappelle la proposition d'inviter le Prof. M. Oehme à une séance de la CIS afin de présenter la méthode des analyses par screening. Son agenda n'étant pas facilement à rendre compatible avec celui de la CIS, le secrétariat continue de regarder si une date est imaginable pour l'année 2015.
- R. Longet rappelle la date de la prochaine séance : **vendredi 28 novembre 2014**.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de faire état de leur commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont placées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux qu'à travers de seuls documents écrits.

Fin de la séance: 11h10

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind